

AFFAIRE N° 8.

Objet : Electrification rurale Programme 1977 - Marché approuvé
le 30 novembre 1978
Demande de remise des pénalités

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société Bourbon Lumière, titulaire du marché approuvé le 30 novembre 1978 pour l'exécution des travaux d'électrification rurale du programme 1977, m'a adressé une requête par laquelle elle sollicite une remise des pénalités lui incombant pour retard dans la livraison des travaux.

En effet, l'ordre de service a été donné le 18 décembre 1978 et le délai était de SIX (6) mois (porté à sept mois en raison des travaux supplémentaires) ce qui donnait une fin contractuelle des travaux au 19 juillet 1979.

Cependant, les travaux ont été réellement livrés le 30 septembre 79 faisant apparaître un retard de 74 jours, d'où une pénalité s'élevant à
$$\frac{1 \times 746\,042,20 \times 74}{3\,000} = 18\,402,37 \text{ F}$$

Les motifs invoqués par la Société Bourbon Lumière justifiant ce retard sont les suivants :

- Trois semaines de grève en mai 1979
- Rupture d'approvisionnement en supports bois en provenance de France
- Mobilisation de l'équipe de levage pendant les préparatifs des Jeux des Iles
- Difficultés non prévisibles et reconnues en ce qui concerne l'implantation des supports M.T. au Brûlé

A noter que malgré ces difficultés, l'entreprise a fait un effort considérable pour minimiser le retard dans la livraison des travaux.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mesdames et Messieurs votre avis tant qu'à la décision à prendre.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Les Commissions estiment que seuls deux des motifs invoqués (grève et rupture d'approvisionnement) sont susceptibles de justifier une remise de paiement des pénalités. En conséquence, elles proposent une réduction de l'ordre de 50 %".

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Dr Gilbert GERARD - Contrairement à l'avis des Commissions, je propose une réduction de seulement 25 %.

LE MAIRE - Je mets aux voix les deux propositions :

- Celle des Commissions
- Celle du Dr GERARD

L'Avis des Commissions est adopté A LA MAJORITE

*au le Préfet,
M. J. - B. Bouche
le 31 Mars 80
Bureau d'éligue
T. Lacoste*

x
x x